

<p>Dans le département, le professeur ressources « trouble du spectre de l'autisme » (TSA) exerce ses missions sous la responsabilité de l'IEN ASH dont il est un collaborateur direct. Il a un rôle pédagogique d'accompagnement et de conseil auprès des enseignants des écoles et des établissements scolaires de l'enseignement public.</p>	
Missions	
<p>Conseil et accompagnement des enseignants</p>	<p>Il apporte des conseils pédagogiques et des aides méthodologiques à l'enseignant et à l'équipe pédagogique ou éducative de l'école ou de l'établissement scolaire. Il contribue à la mise en place de dispositions matérielles spécifiques aux élèves avec TSA. Il agit en étroite collaboration avec les IEN du 1<sup>er</sup> degré et leur équipe, et les chefs d'établissement.</p> <p>Il a une action particulière auprès des directeurs d'école et des professeurs principaux en collège et lycée.</p> <p>Il participe à l'évaluation des besoins (observation de l'élève, analyse des besoins) et à la mise en œuvre d'adaptations et d'aménagements pédagogiques.</p> <p>Il a pour mission de proposer à l'enseignant qui accueille un élève avec des TSA une aide adaptée aux besoins de l'élève.</p> <p>Il apporte son expertise aux ERSH dans le suivi du projet personnalisé de scolarisation des élèves TSA.</p>
<p>Animation du réseau des professionnels accueillant des élèves TSA</p>	<p>Il participe à la création et à l'animation du réseau des enseignants spécialisés dans la scolarisation des élèves TSA (coordonnateur ULIS TSA; enseignant exerçant en établissement médico-social, enseignant des UEMA ET UEEA, EMPR TSA) afin de développer, valoriser et structurer leurs actions de personnes ressource de proximité et complémentarité de sa propre action. Il anime particulièrement le groupe des EMPR TSA du département.</p>
<p>Mise à disposition de ressources au service des adaptations scolaires</p>	<p>Il informe et fournit des ressources à l'enseignant et à l'équipe éducative. Il contribue à une meilleure connaissance des outils numériques adaptés aux élèves avec TSA.</p> <p>Il alimente le site pédagogique de l'ASH en direction des enseignants du département.</p> <p>Il participe à la conception et à la diffusion d'outils en direction des équipes.</p>
<p>Actions partenariales de coopération et de coordination</p>	<p>Il développe des collaborations et coopérations avec les différents partenaires (MDPH, ESMS, UDELA, Centre Léo Kanner, etc.) au service de la formation des personnels accueillant des élèves TSA</p> <p>Il participe en lien avec les partenaires et les ERSH au repérage des situations nécessitant des réponses particulières favorisant la scolarisation des élèves avec TSA (ouverture de places supplémentaires en ULIS généralistes et en ULIS dédiées aux élèves avec TSA).</p>
<p>Intervention en formation initiale et continue</p>	<p>Il intervient dans le cadre des formations sur les TSA inscrites au plan académique ou départemental de formation (pour lequel il participe à la conception). Il participe à la formation des équipes pédagogiques et éducatives dans le cadre de formations d'initiatives locales.</p> <p>Il participe à la formation des AESH pour l'accompagnement des élèves TSA</p>
Conditions requises	
<p>Diplômes requis</p>	<p>CAPPEI</p>
<p>Expérience</p>	<p>Expérience d'enseignant spécialisé ou expérience de formateur. Connaissance des élèves avec des TSA.</p>
<p>Temps de travail</p>	<p>Le temps hebdomadaire de travail est celui d'un enseignant « hors de la présence des élèves » (1607 heures).</p>
<p>Qualités souhaitées</p>	<p>Capacités relationnelles, connaissance approfondie des besoins des élèves avec TSA, sens de l'organisation, capacité à travailler en équipe et à rendre compte, éthique professionnelle, maîtrise des outils numériques, connaissances des ressources existantes pour les élèves avec des TSA</p>
<p>Connaissances et compétences requises</p>	<p>Connaissance des troubles du spectre autistique, des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé et de la stratégie autisme</p> <p>Capacité à travailler en équipe et en partenariat.</p> <p>Capacité à adapter les démarches pédagogiques et éducatives : adaptation du langage, mise en place de stratégies pédagogiques spécifiques, prise en compte permanente du comportement de l'élève.</p>